

du TERRAUL

BCU, ms. L 1935/10

du T E R R A U L

=====

Rameau fribourgeois de la famille neuchâteloise
du Terraul, elle-même branche de la famille féodale
de Vautravers

- 1430 Contrat de mariage passé entre Guillaume du Terraul, donzel, d'une part, et messire Guillaume de Berne, prieur de Morteau, d'autre part, agissant au nom d'Alexia Bleyer, sa nièce, fille de feu Guillaume Bleyer et d'Isabelle de Berne, soeur dudit prieur, 1430 (ACN: Not.Henri Pigand II, fo.117 (communication d'Olivier Clottu))

du TERRAUL

4. ~~4~~ - Jehan

(feuille 1~~4~~)

- 1444-95 Jehan, fils de Guillaume et d'Alexia de Bariscour, est cité de 1444 à 1495 (Com.O1.Clottu)
- 1462 Noble Jehan douz Terraul ffeu Guillerme dou T. du Vautravers est reçu bourgeois de Fribourg; il assigne cette bourgeoisie sur la maison de sa femme Elsa qui y donne son consentement; cette maison se trouvait à la rue du Marché au bétail, à côté de celle des héritiers de Pierre Matherard, jadis ouré de Villars, 9.I.1462 (a.Nativ.) (AEF: Grd.Livre des bourgeois 2, fo.79)
- La femme de Jehan s'appelait Elsi de Winkental (Com.O.Clottu)
- Jehan fut châtelain du Landeron, s.d. (Com.O1.Clottu)
- 1478-91 Jehan fut maire de Neuchâtel en 1478, 1488 et 1491 (Com.O.Cl.)
- 1488-91 Jehan habite Cressier NE en 1488 et en 1491 (Com.Dr.O.Clottu)
- +av.1495 Jehan mourut avant le 5.II.1495, date de la réception à la bourgeoisie de Fribourg de son fils Jacques (AEF: Grand Livre des Bourgeois 2, fo.104 v.) (Voir ci-dessous!)
- 1496? Jehan est cité comme propriétaire de la dime de Givisiez en 1496 (!) (AEF: Daguet, Généal.des Dynastes, fo.102)
- 1478 Jehan douz Terraul, donzel, bourgeois de Fribourg, promet de prier au couvent d'Hauterive, dans le terme de 6 ans, un legs de 12 fl.d'Allemagne feu Hersa de Vjnqintar (=Elsa de Winkental) sa femme, veuve de feu Henslini Braczaz, donzel, de Fribourg, avait fait pour la réparation d'une chapelle au couvent d'Hauterive, 16.VII.1478 (AEF: Hauterive I supp.239)
- Jehan ne pouvait pas être mort lors de la réception à la bourgeoisie de Fribourg de son fils Jacques; il s'agit évidemment d'une faute de copiste, puisque lui-même et sa femme Elsa de Winkental vivaient encore en 1503, selon les documents duivants
- 1496-97 Noble Jehan du Terraul intente un procès à Loys ffeu Vuillelme d'Avry, conseiller, sur la question de savoir si "La Praz à la Dona", rière Givisiez, était franche de dime ou non: la procédure est de 1496 et 1497 (AEF: Hauterive, Prez 87)
- 1503 Jehan du Terraul, donzel et bourgeois de Fribourg, et son épouse Else von Winkental, veuve de Hensli Brassens, dans le but de favoriser l'institution du chantre et de 6 choralistes en l'église de S.Nicolas de Fribourg, donnent à l'avoyer et Conseils de Fribourg la moitié du droit de patronage de l'église de Givisiez; l'acte est scellé par Jehan du Terraul: écou palé de 6 pièces, casque, cimier cassé, 1.IX.1503 (AEF: Geistliche Sachen 74)
- N.B. En complément de la donation de Jehan du Terraul, Loys d'Affry, donzel et bourgeois de Fribourg, et son épouse Elisabeth (qui était fille d'Henri Matter, de Berne) donnent aux mêmes, et dans le même but, l'autre moitié du patronage de Givisiez; S.Gall (16.X) 1503 (AEF: Geistliche Sachen 73, copie vidimée)

*Else fait rien, voir
Elsa de Winkental?*

- 1486 Noble Jehan de Bariscour, écuyer, châtelain de Pontailler, reconnaît devoir à Jehan dou Terraul, écuyer de Cressier, 148(67) (ACN: Pierre de Porrentruy not., fo.53/ Comm.01.Clottu)
- 1486 Jehan de Vaultravers, seigneur de Vadain près de Bray, vend à Jehan de Vaultravers, dit du Terraul, des titres établis par noble Jacques de Vautravers, châtelain de Pontailler, en faveur dudit Jacques de Vadain, entre autres un titre établi par Amey de Neuchâtel en faveur de Messire Amey de Vaultravers, chevalier, 1486 (ACN: Pierre de Porrentruy not., fo.128 / Com. 01. Clottu)
- 1478 Jehan du T. est cité comme maire de Neuchâtel, 1478 (ACN: Jean et Blaise de Thielle not., fo.163/ Comm.01.Clottu)
- 1488 Noble Jehan du T., écuyer, est cité comme maire de Neuchâtel, 1488 (ACN: Blaise Hory not., vol.I, fo.66 / Comm.01.Clottu)
- 1487 Pierre Bergeret, chirurgien, donne quittance à Jehan du T.maire de Neuchâtel de la somme de 36 livres, 1487 (ACN: Pierre de la Haye not., fo.133 v. / Comm.01.Clottu)
- 1491 Jehan du Terraul, écuyer, maire de Neuchâtel, reconnaît avoir reçu 300 florins d'or de Helsy deWinkenthal, sa femme, dot qu'il assigne sur sa maison de Cressier et ses appartenances, vignes, champs, prés, curtils, cens et rentes, 6.XI.1491 (ACN: Pierre de la Haye not., fo.186 v. / Com.01.Clottu)
- v.1495 Noble Jehan du T., à présent résidant à Fribourg, demande à être mis en possession des biens que son fils Jacques tient à Cressier par la vertu d'un accord fait entr'eux, S.Martin d'hiver, v.1495 (Man.de Justice du Panderon, vol.III, fasc.1/ Comm.d'01.Clottu)
- 1498 Noble Jehan du T. a fait un accord avec Messire Dietrich d'Englisperg, chevalier, père de Marguerite femme de Jacques du Terraux, fils dudit Jehan; selon cet accord, tous les biens que ledit Jehan tenait à Cressier devaient demeurer en mains de ladite Marguerite; accord fait par l'intermédiaire de l'abbé de Troub et de Messire Henry Matter, chevalier et avoyer de Berne; cet arrangement est contesté par Jacques du Terraux en 1498 (Man.de Justice du Landeron, vol.III, fasc.1 / Comm. d'0. Clottu)
- 1461-93 Jehan du Terraul dit de Vautravers, écuyer, a légué pour le remède de son âme un setier de vin le 8.V.1461 et à nouveau le 4.XI.1493 (AV Landeron: N 10, Règle de la Fabrique de l'église de Saint-Maurice / Comm.01.Clottu)
- 1469 Jehan du T. est juge aux Audiences de Neuchâtel (Fiche ACN)
- 1486 Jehan demande à être tuteur des enfants de son père Girard qui est décédé, 1486 (Fiche ACN)
- 1478-91 Jehan est maire de Neuchâtel, 1478, 1489, 1491 (Fiche ACN)

- 1456 Johan du Terraul, donzel, bgs.de Fribourg, à son nom et à celui d'Elsa sa femme, accense à Willi Zeughers toute la moitié, appartenant à ladite Elsa, d'un tènement sis au village, territoire, fins et fenage de Wiler-Durholtz, l'autre moitié appartenant à Pierre Schuffner, bgs. de Fribourg, 26.II.1456 a.Nativ. (AEF: Reg.Not.40, 2e.partie fo.13 v.)
- 1466 Johan du T., donzel, à son nom et à celui de sa femme Elsa, veuve de Hensli Bracza, bgs.et conseiller de Fribourg, confesse devoir 50 lb.frib. à l'Hôpital de Fribourg et à son recteur Ulynus Stuckz, 5.V.1466 (AEF: Reg.Not.40, 2e.partie fo.33 v.)
- 1466 Johan du T., donzel, bgs.de Fribourg, résidant à présent à Cressier près du Landeron, confesse que Hensli Ferwer et feu Heintzli Bracza, bourgeois de Fribourg, ont vendu à Pierre Arsent, bgs.de Fribourg, pour 100 fl.d'or du Rhin, un cens perpétuel de 5 florins d'or du Rhin, 4.XI.1466 (AEF: Reg.Not.40, 2e.partie fo.62)
- 1466 Petermann Pavilliard vend à Jehan du T. qui agissait tant à son nom qu'en celui d'Elsa sa femme, pour le prix de 80 fl.d'or du Rhin, un cens perpétuel de 4 mêmes florins, 4.XI.1466 (AEF: Reg.Not.40, 2e.partie fo.64 v.)
- 1471 Johan de Bariscourt, donzel du Landeron, à présent châtelain de Thielle, fait une donation, et ce du consentement de n.Jehan dou Terraux, résidant à Cressier près du Landeron, son cher neveu, et aussi de Marguerite, soeur (= $\frac{1}{2}$ soeur) dudit Jehan dou T., épouse de provide Johan Pavilliard, son cher neveu (il s'agit de Marguerite Bracza, femme de Johan Pavilliard) 16.IV.1471 (AEF: Reg.Not.3398, fo.90 v.)
- 1478 n.Jehan dou Terraul, de Fribourg, promet de payer au couvent d'Hanterive (voir feuille 1 !)
- 1464 Noble Jehan du Terraul, à son nom et à celui d'Else de Winkental, sa femme, loue et concède pour 5 ans à partir de la Purification de la Vierge Marie prochaine à Hensli Bracza sa foule sise en la vallée du Gottéron, pour 46 lb. fribourgeoises, 15.VI.1464, (AEF: Reg.Not.54, fo.499 v.)
- 1465 Jehan du Terraul, donzel, reconnaît avoir reçu de n. Marie de Pétignie la somme de 10 florins, donte quittance, 23.IX.1465 (AEF: Reg.Not.54, fo.623)
- 1465/66 Jehan Chamblod, bgs.de Fribourg, confesse avoir reçu par l'entremise de Jehan du Terral, donzel, au nom et pour compte de n.Else, sa femme, veuve de Heintzli Bracza, 5 florins du Rhin pour cens dû en 1464 et qu'elle devait en tant que veuve dudit Heintzli, comme caution des héritiers de Hensli Ferwer, en faveur dudit Chamblod, 19.I.1465 (1466 n.s.) (AEF: Reg.Not.54, fo.551 v.)

- 1466/67 Jehan du Terraul, donzel, au nom d'Elsa sa femme, accense un tènement sis au territoire de Fribourg, à Willi Zeughers, ainsi que la moitié d'un tènement sis au village, territoire, fins et fenage de Wiler Durch Holtz, 26.II.1466 (1467 n.s.) (AEF: Reg.Not.54, fo.679).
- 1470 Jehan du Terraul, donzel, à son nom et à celui d'Else sa femme, vend en alleu à Clewinus Clempeter et à Cléwinus Swartz, bouchers, bgs.de Fribourg, toute leur maison sise à Fribourg, en la rue du marché au bétail, pour le prix de 50 lb.^{frib.} que les acheteurs reconnaissent lui devoir; le droit de rachat perpétuel est accordé, 22.IX.1470 (AEF: Reg.Not.357, fo.9 v.et 10)
- 1471 Jehan dou Terraul, donzel, bgs.de Fribourg, concède à Hensli Warny, de Wiler durch Holtz en la paroussi de Heitenried, tout son tènement sis au territoire, fins et fenagr dudit Wiler durch Holtz, contre un cens de 30 sols frib.et un demi chapon. dûs annuellement à la Nativité de S.Jean-Baptiste, 2.III.1471 a.N. (AEF: Reg.Not.62, fo.55 v.)
- 1472 Jagkinus Kummers, de Wiler vor Holtz, en la paroisse de Heitenried, confesse avoir reçu de n.Jehan dou Terraul, bgs.de Fribourg, tout l tènement sis au territoire dudit Wiler vor Holtz, qu'il tiendra contre un cens annuel de 17 sols et 6 deniers de monnaie coursable à Fribourg, plus 1 poule; ce cens est payable à la S.André, 15.II.1472 a.N. (AEF: Reg.Not.62, fo.117 v.)
- 1473 Jehan du Terraul, donzel, résidant à Cressier près du Landeron, à son nom et à celui d'Elsa de Winkental, sa femme veuve de feu Hensli Bracza, bgs.de Fribourg, vens en pur, libre et franc alleu à Vuillelme Davrie (d'Affry), donzel, conseiller de Fribourg, ses terres et poessions qui furent audit Hensli Bracza, biens sis au village, territoire, fins et fenage de Givisiez, pour le prix de 186 lb.et 10 sols fribourgeois 20.VII.1473, (AEF: Reg.Not.357, fo.96 et 96 v.(le droit de rachat est accordé).
- 1473 Jehan du Terraul, à son nom et à celui d'Else von Winckental, sa femme, cède et transfert tous les droits de ladite Elsa à Anney Linden, veuve d'Ulric de Winckental, sa mère, 22.IX.1473 (AEF: Reg.Not.357, fo.100)
- 1474 Jehan dou Terrau, donzel, concède pour les 3 ans à venir sa part à la dime de Givisiez à Hensli deis Granges, tisserand, bgs.de Fribourg, contre certaines redevances en granis, 14.VI.1474 (AEF: Reg.Not.890, fo.57 v.)
- 1474 Jehan dou Terrau, donzel, concède à discret Stoibi, de Schuffenen, toute sa moitié de la dime de Schuffenen, pour trois récoltes, contre certaines prestations en nature, 2.XII.1474 (AEF: Reg.Not.890, fo.85 v.)

- 1474 Richard Zosso, de Zirkel, résidant actuellement à Wiler durch Holtz, reconnaît tenir de n.Jehan dou Terreul, de Cressier vers le Landéron, tout un tènement sis au village, territoire, fins et fenage dudit Wiler durch Holtz, tenu jadis par feu Willnus Zeugker, 6.XII.1474 (AEF: Reg.Not.62, fo.285 v.)
- 1476 Jehan dou Terrau, donzel, de Neuchâtel, concède un tènement sis à Givisiez en la seigneurie de Fribourg, à Pierre Curtie de Givisiez, contre un cens de 71 sols et 6 deniers, plus 3 chapons, 3 poules et 1 charroir ainsi qu'une corvée, 2.XII.1476 (AEF: Reg.Not.890, fo.210)
- 1476 Jehan dou Terrau, donzel de Neuchâtel, concède un autre tènement sis à Givisiez, à Jaquet Ribau, de Givisiez, contre un cens de 4 lb., 10 sols, 4 chapons, etc., 2.XII.1476 (AEF: Reg.No.t.890, fo.210 v.)
- 1478 Hensli des Granges, tisserand, bgs.de Fribourg, reconnaît avoir reçu de n.Jehan dou Terrau sa dîme de Givisiez pour 3 récoltes contre une rente annuelle en avoine, froment, épeautre, etc., 25.V.1478 (AEF:890, fo.378 v.)
- 1481 Jehan dou Terrau, donzel de Neuchâtel, bgs.de Fribourg, loue et concède à Jehan Rossalet, bgs.de Fribourg, tout son tènement sis au territoire de Givisiez, contre un cens de 36 sols et 6 deniers, 2 chapons, 2 poulets et 1 poule, livrables à la Saint André, 12.IV.1481 (AEF: Reg.Not.66, fo.178 v.)
- 1481 Jehan dou Terrau, donzel, bgs.de Fribourg, loue et concède à Benoît Chapuis et à Anelline sa femme toute sa foule sises en la vallée du Gottéron, contre un cens annuel de 7 lb.fribourgeoises payables à la S.André apôtre, 14.VII.1481 (AEF: Reg.Not.66m fo.204 v.)
- 1482 Jehan dou Terrau, donzel et bgs.de Fribourg, confesse que Loyse Stadler lui doit 79 florins d'or du Rhin, 18.IV.1482 (AEF: Reg.Not.66, fo.310 v.)
- 1484 D.Paul Rapolt, curé de Belfaux, reconnaît avoir reçu de noble Jehan dou Terrau, bgs.de Fribourg, sa part à la dîme de Corninboeuf pour la durée de 3 ans, soit pour 3 récoltes, contre une redevance annuelle de 15 coupes de froment, 15 d'épeautre et 15 d'avoine, mesure de Fribourg, et livrables à Fribourg, 22.V.1484 (AEF: Reg.Not.76, fo.108 v.)
- 1487 Nickli Nutzo, de Corninboeuf, confesse avoir reçu de n.Otto d'Avenches, donzel, agissant au nom de Jehan dou Terrau, et de Pierre Ramuz, conseiller de Fribourg, agissant au nom de Jehanète veuve de Jean Chamblo, toute leur part à la dîme de Corninboeuf, contre 15 muids remands de Fribourg, soit 1/3 de messeil, 1/3 d'épeautre et 1/3 d'avoine, 23.VI.1487 (AEF: Reg.Not.76, fo.304 v.)
- 1489 Otton d'Avenches, donzel, au nom de Jehan dou Terrau, et Pierre Ramuz, bgs.de Fribourg, concèdent la dîme de Corninboeuf à Loys Muvillio, de Belfaux, contre une redevance annuelle de 7½ muids, 1/4 en froment, 1/4 en épeautre, et la moitié en avoine, 20.VI.1489 (AEF: Reg.Not.76, fo.446)

- 1489 Otton d'Avenches, donzel, au nom de Jehan du Terrau, Pierre Ramus, bgs.de Fribourg, Jehan Chappotat l'ainé et Henri Chappotat son frères, bgs.de Fribourg, concèdent pour 3 ans la dime de Praderwyn à Hanso Babst, de Praderwan, contre une redevance annuelle de 4 muids, mesure de Fribourg romande, soit 2 de messeil et 2 d'avoine, 20.VI.1489 (AEF: Reg.Not.76, fo.446 v.)
- 1495 Noble Jehan du Terraul, résidant à Fribourg, accence le quart de la dime de Givisiez et des Granges (Granges-Paccot) à Hennssly dez Granges, bgs.de Fribourg, pour la durée de 3 ans à commencer en 1495, 26.VI.1495 (AEF: Reg.Not.89, fo.100 v.)
- 1496 Pierre du Tez, de Nierlet le Tez, reconnaît devoir à noble Jehan du Terraux, résidant à Fribourg, la somme de 9 lb. et 15 sols fribourgeois pour achat d'un cheval à payable à l'Invention de la Ste.Croix prochaine par 20 sols, puis 7 à la S.Michel..etc., 22.XI.1496. (AEF: Reg.Not.89, fo.114 v.)
- 1497 Pierre du Toit, de Nierlet-le-Toit, reconnaît devoir à Jehan du Terraulx la somme de 100 lb.fribourgeoise remboursables à la S.Barthélemy prochaine, Ste.Madeleine 1497 (AEF: Reg.Not.84, fo.6)
- 1498 Noble Jehan du Terraul a "prêté" sa part de la dime e Givisiez à Pierre Adam, le cordier, pour cette année, contre 6½ muids, mesure romande de Fribourg, soit 13 coupes de froment, 13 de messeil et 13 de épeautre, 3 muids et 3 coupes d'avoine, etc., 17.V.1498 (AEF: Reg.Not.89, fo.133 v.)
- 1501 Jehan vom Graben, écuyer, bgs.de Fribourg, fait savoir qu'il a vendu aux héritiers de Johan Botzard, bgs.de Fribourg, un certain bien sis en la vallée du Gottéron, 5.IV.1501 (AEF: Reg.Not.119, fo.53 v.)
- 1502 Noble Tschan dou Terraulx, bgs.de Fribourg, et Elsa sa femme vendent à Hans, Peter et Jagki Mithlers, frères, résidant à Wyler-für-Holtz, divers biens pour le prix de 145 lb.fribourgeoises, Mardi après S.Gall 1502 (AEF: Reg.Not.125, fo.56)
- 1504 Jehan vom Graben et Amey, son fils, donzels, bgs.de Fribourg, font savoir qu'ils ont vendu à Wilhelm Reyff, conseiller, un cens de 3½lb.fribourgeoises payable à la S.André, 7.X.1504 (AEF: Reg.Not.111, fo.67)
- 1506 Johann vom Graben, écuyer, bgs.de Fribourg, fait savoir que morte av. par suite des dernières volontés d'Elspeth von Wincken tal, sa femme décédée, pour fonder un service religieux, il reconnaît devoir au Clergé de S.Nicolas la somme de 24 lb.frib. une fois payées, ou un cens annuel de 24 sols fribourgeois, 12.II.1506 (1507 n.s.) (AEF: Reg.Not.82, fo.125)

- 1507 Le Pape Jules II incorpore le 28.IV.1507 l'église de Givisiez en faveur du chantre et des 6 choralistes (les Innobents) qui doivent servir le clergé pendant les offices, assister et chanter aux heures canonicales de l'église de S.Nicolas; les col-lateurs de l'église de Givisiez, soit Loys d'Affry et sa femme Elisabeth du Terraul, Jehan du Terraul et sa femme ~~Elisabeth~~ née Winkenthal renoncèrent à tous leurs droits en faveur du clergé de S.Nicolas, 28.IV.1507
(Brasey, Le Chapitre de S.Nicolas, p.3)
- +av. 1508 François Arsent, chevalier, avoyer de Fribourg, Petermann de Foussignyer, chevalier, ancien avoyer, Hans Techtermann et Petermann Bugnyet, conseillers de Fribourg, sont arbitres dans un différend entre n.Loys Dagiez au nom de Nicolette sa femme, fille de feu n.Jehan du Terral, en son vivant bgs. de Fribourg, d'une part, et Aymé du Terraulx, fils dudit Jehan et frère de Nicolatte, d'autre part, au sujet de l'héritage dudit Jehan du Terraulx et d'Elspet de Winkental sa femme, père et mère de ladite Nicolette; Loys Dagiez disant qu'il avait autant de droits que son beau-frère, vu que Nicolette ne lui avait rien apporté en mariage, ni donné de quittance à ses géniteurs, mais avait attendu la succession de ses parents décédés sans testament, 4.IV.1508
(AEF: Reg.Not.82, fo.62)
- 1471 Noble (Jehan) du Terraux, résidant à Cressier près Landeron, donne son consentement à une donation faite par Jehan de Baiscourt, donzel du Landeron, son oncle, en faveur de Marguerite de Berne, sa tante maternelle (avuncula) et Othonin Gruyère, son frère maternel, 16.IV.1471
(AEF: Reg.Not.3398, fo.90)

du Terrau

1^{bis} - Stephanus

- 1445 Stephanus du Terraul, résidant à Fribourg, reconnaît devoir à Jehan Rossalet, couturier de Fribourg, la somme de 40 sols laus. payables à la prochaine S.André, 15.IX.1445 (AEF: Reg.Not.43, fo.149)
- 1445/46 Stephanus dou Terraul, résidant à Fribourg, reconnaît devoir à Othonet Gran-Jehan, de Grolley, 65 sols laus. pour un certain achat payable à la prochaine fêtes des Brandons, 5.II.1445 (1446 n.s.) (AEF: Reg.Not.43, fo.189 v.)

- 1487- Petremand, fils de Jehan, est cité en 1487 et 1505 (Comm.
1505 Dr.Olivier Clottu)
- 1505 Jacques du Terraux, écuyer, remet à son frère Pétremand, abbé de Trub, et à messire Henri Matter, de Berne, chevalier, son oncle, tous les biens qu'il possède en la châtellenie du Landeron et comté de Neuchâtel; Veille SS.Simon et Jude 1505 (ACN: F 9, No.3 / Comm.d'O1.Clottu)
- 1485 Pierre ou Petermann du Terraux fut moine bénédictin à Romainmôtier, puis prieur de l'Ile de S.Pierre; il fut nommé abbé
+1510 du couvent de Trub en 1485 et mourut au début de 1510 (Blätter für bern.Geschichte, vol.III, p.195 ss.: Prof.Dr.H. Türlér, Die Frau des Reformators Haller / Comm.d'O1.Clottu) Mülinen, Helvetia Sacra I, p.120
- 1487 Pierre du T. menait une vie dissolue; en 1487 Berne doit intervenir auprès du comte de Neuchâtel pour obtenir un adoucissement à la peine du fils de Jehan du Terraux prise contre celui-ci pour violences à la concubine de l'abbé de Trub (id.)
- 1501 Pétermand du T. appose son sceau, palé de 6 pièces, 14.IX. 1501 (AEB: Fach Trachselwald)
- 1484 Selon investiture de Boukard Störr, commissaire papal, Pierre de Vautravers dit du Terraux est nommé prieur du prieuré de l'Ile de S.Pierre en 1484 (Mülinen, Helvetia Sacra I, p.140)

- 1507 Le Pape Jules II incorpore le 28.IV.1507 l'église de Givisiez en faveur du chantre et des 6 choralistes (les Innocents) qui doivent servir le Clergé pendant les offices assister et chanter aux heures canoniales de l'église S.Nicolas; les collateurs de l'église de Givisiez, soit Loys d'Affry et sa femme Elisabeth du Terraul (probablement fille de Jehan du Terraul), Jean du Terraul et sa femme née Winkental renoncèrent à tous leurs droits en faveur du Clergé de S.Nicolas, 28.IV.1507 (Brasey, Le Chapitre de S.Nicolas, p.3)

- 1508 François Arsent, avoyer de Fribourg, Petermann de Foussignyer, chevalier, ancier avoyer, Hans Techtermann et Petermann Bugnyet conseiller de Fribourg, sont arbitres dans un différend surgi entre n.Loys Dagiez agissant au nom de Nicolète du Terraulx sa femme, fille de feu n.Jehan du Terraulx, en son vivant bgs. de Fribourg, d'une part, et Amé du Terraulx, fils dudit Jehan et frère de Nicolète, de l'autre part, au sujet de l'héritage dudit Jehan du Terraulx et d'Elspet de Winkental sa femme, père et mère de ladite Nicolète; Loys Dagiez disait qu'il avait autant de droits que son beau-frère, vu que Nicolète ne lui avait rien apporté en mariage, ni donné de quittance à ses gè-niteurs, mais avait attendu la succession de ses parents décédés sans laisser de testament, 4.IV.1508
(AEF:Reg.Not.82, fo.62)
- 1510 Par son testament, Marguerite Pavilliarda (soit Marguerite Bracza, femme de Johan Pavilliard) fait un legs de 30 lb. une fois payées à son neveu (Vetter) Jacques du Terroz, tandisqu'à Nicolète, soeur dudit Jacques, elle lègue sa "beste Silberschallen", Lundi av.la fête de l'Exaltation de la Ste. Croix 1510 (AEF: Reg.Not.3454, fo.24)

du TERRAUL

3,7 - Jacques
(feuille 1)

- 1494 Pernette de Montsevelier, fille d'Henri, femme de Jacques du Terraul, fait son testament en 1494 (Com.Dr.01.Clottu)
- 1495 Jacob du Terral, ffeu n.Jehan du Terrals, reçoit la bourgeoisie de Fribourg de feu son père, et l'assigne sur sa maison de Balterswyl dans la paroisse de Tavel, 5.II.1495 (AEF: Grd.Livre des Bourgeois 2, fo.104 v.)
- 1496 Jacques épouse en secondes noces Marguerite Gruères, du Landeron, 18.V.1496 (Com.01.Clottu) fille de Pierre et d'Ysabeau(id.)
- 1502 Jacques est remarié, pour la 3e.fois, avec Marguerite d'Englisberg, fille de Dietrich, 1502 (id.)
- 1515 Jaoques habite encore à Cressier (NE) en 1515 (Com.01.Clottu)
- 1512 Jacques du T. est qualifié de "gaillard et de dissipateur", 1512 (Fiche ACN)
- 1498 Noble Jehan du T. a fait un accord avec Messire Dietrich d'Englisberg, châlier, père de Marguerite d'Englisberg, femme de Jacques du T., fils dudit Jehan; selon cet accord, tous les biens que ledit Jehan tenait à Cressier devaient demeurer en mains de ladite Marguerite; cet accord a été fait par l'intermédiaire de l'abbé de Troub et de messire Henri Matter, chevalier et avoyer de Berne; mais cet arrangement est contesté par Jacques du T. en 1498 (Man.de Justice du Landeron: Nxi@xvol.III fasc.1 / Comm.d'01.Clottu)
- 1512 Le donzel Jacques du Terraul, écuyer de Cressier, fait un échange de terres avec Pierre Clottu de Cornaux habitant Cressier, 3.II.1512 (ACN: Pierre Quemyn not., 2e.fasc. fo.12 / Comm.d'01.Clottu)
- 1518 Le donzel Jacques du T. est héritier de noble Guillaume de Berne, prieur de Morteau, 1518 (ACN: Pierre Quemyn not., fasc. 2, fo.83 / Comm.d'01.Clottu)
- Henri Matter, de Berne, est l'oncle (pourquoi?) de Jacques du T. qui est le frère de Pétremand du T., abbé de Trub, s.d. (Bibl.Ville de Berne: Bibl.de Mülinen, généalogie d'Estavayer/comm.d'01.Clottu)
- Nicolas Grimm, conseiller de Soleure, possède en 1614 une maison et des terres à Cressier provenant de noble Jacques du T. et d'Amey son frère (Reconnaisances du Landeron, par Pierre Gendre / Comm.d'01.Clottu)
- 1505 Jacques du Terraux, écuyer, remet à son frère Petremand, abbé de Trub, et à messire Henri Matter, chevalier de Berne, son oncle, tous les biens qu'il possède en la châtellenie du Landeron et comté de Neuchâtel; veille SS.Simon et Jude 1505 (ACN: F 9, No.3 / Comm.d'01.Clottu)

- 1494 Demoiselle Perrenette, femme du donzel Jacques du T., fille de feu noble Henry de Monseville a légué par son testament: "la moitié de sa robe de vert pour faire une chasuble", Vendredi ap.S.Georges 1494 (AV Landeron: No.10, Règle de la Fabrique de l'église de S.Maurice du Landeron/ Co., d'Ol.Clottu)
- 1510 Par son testament, Marguerite Pavilliarda (=Marguerite Bracza, femme de Johan Pavilliard), fait un legs de 30 lb. une fois payées à son neveu (Vetter) Jacques du Terroz, tandis qu'à Nicolète, soeur dudit Jacques, elle lègue sa "beste Silberschallen", Lundi av. fête de l'Exaltation de la Ste.Croix 1510 (AEF: RN 3454, fo.24)
- 1501 Noble Jacob du Terraulx reconnaît devoir à Hanson Louper, bgs.de Fribourg, 14 florins du Rhin, 4.VIII.1501 (AEF: Reg.Not.84, fo.28 v.)
- 1514 Noble Jacob vom Graben, bgs.de Fribourg, établi à Cressier au comté de Neuchâtel, passe quittance en faveur de noble Dietrich d'Englisperg pour tous les droits qu'il pourrait avoir au nom de feu Marguerite d'Englisperg sa femme (soeur de Dietrich), et pour 20 couronnes que Dietrich lui a données, 7.VII.1514 (AEF: Reg.Not.113, fo.165 v.)
- 1514 Jacob vom Graben, gentilhomme, bgs.de Fribourg, résidant à Cressier au comté de Neuchâtel, fait savoir qu'il a passé quittance en faveur des héritiers de Dietrich von Englisperg, chevalier, ancien avoyer de Fribourg, 7.VII.1514 (AEF: Reg.Not.120, fo.162)
- 1514 Jacob vom Graben, gentilhomme, bgs.de Fribourg, résidant à Cressier au Comté de Neuchâtel, fait savoir qu'il a passé quittance en faveur de n.Dietrich von Englisperg, chevalier et avoyer de Fribourg, pour tout ce qu'il devait à feu Marguerite, femme dudit Jacob v.Graben, soit 20 écus d'or du coin du Roy de France, 7.VII.1514 (AEF: Reg.Not.120, fo.155)
- ~~1514~~ 1526 Emman vom Graben, donzel, bgs.de Fribourg, ~~fil~~ fil de feu Jacob vom Graben, son frère, ~~est~~ mentionné dans un acte du S.Jean 1526 (AEF: Reg.Not.115, fo.250 v.)

- 1508 Noble Amé vom Graben reçoit la bourgeoisie de Fribourg de son père et assigne son droit sur sa maison sise à Fribourg, au bas du Stalden, 5.XI.1508 (AEF: Grand-Livre des Bourgeois 2, fo.111)
- 1531 Par sentence de LLEE, la dime rière tout le territoire de Cornonboeuf est adjudgée à Loys d'Avry, à Amey du Terraul et à la Confrérie du Saint-Esprit de Fribourg, 16.III.1531 (AEF: Hauterive, Prez 88)
- 1547 Amey, soit Emman vom Graben, bourgeois de Fribourg, fait son testament et nomme comme héritier Jacob Heimo qui était fils de Hans Heymen, le tailleur, de Fribourg, et de sa fille naturelle (prénom laissé en blanc), avec droit de substitution, pour ce qui est du 1/4 de la dime de Givisiez, en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit, pour le cas où son dit héritier venait à mourir sans enfant légitime; il partageait cette dime pour 1/4 avec noble François d'Avry, son cousin, et pour 1/2 avec ladite Confrérie du Saint-Esprit; 14.III.1547 de la Nativ
av.1523 (AEF: Hauterive, Prez 91)
- } Amey et Jacques son frère vendent, av.1523 leurs biens de Cressier à Georges de Rive qui les vendit en 1527 à Hans Hugy, boursier de Soleure, pour 1000 livres (Reconnaisances du Landeron de 1614 / Comm.d'Ol.Clottu)
- 1544 Junker Emman vom Graben est témoin d'un accensement fait par le Commandeur Pierre d'Englisberg en faveur de Hans Wäber, ancien banneret de Fribourg, 16.VI.1544 (AEF: Commanderie 186.- FGB XVIII p.62)
- 1510 Amey Im Graben est membre du Conseil des CC de Fribourg, pour le quartier de l'Auge, mais n'en fait plus partie en 1511 (AEF: Amman, liste des fonctionnaires, p.124)
- 1504 Jehan vom Graben et Amey son fils, donzels, bgs.de Fribourg, font savoir qu'ils ont vendu à Wilhelm Reyff, conseiller, un cens de 3½ lb.fribourgeoises, payable à la S.André, 7.X.1504 (AEF: Reg.Not.111, fo.67)
- 1508 François Arsent, chevalier, avoyer de Fribourg, Petermann de Foussignyer, Bhevalier, ancien avoyer, Hans Techtermann et Petermann Bugnyet, conseillers de Fribourg, sont arbitres dans un différend surgi entre n.Loys Dagiez au nom de noble Nicolète sa femme, fille de feu n.Jehan du Terraul, en son vivant bgs.de Fribourg, d'une part, et Aymé du Terraulx, fils dudit Jehan et frère de Nicolète, d'autre part, au sujet de l'héritage dudit Jehan du Terraulx et d'Elspet de Winckental sa femme, père et mère de ladite Nicolète; Loys Dagiez disant qu'il avait autant de droits que son beau-frère, vu que Nicolète ne lui avait rien apporté en mariage, ni donné de quittance à ses géniteurs, mais avait attendu la succession de ses parents décédés sans testament, 4.IV.1508 (AEF: Reg.Not.82, fo.62)
- 1508 Noble Amé vom Graben reçoit la bourgeoisie de son père Hans im Graben, et l'assigne sur sa maison sise au bas du Stalden, 5.XI.1508 (AEF: Grand-Livre des Bourgeois 2, fo.111)

- 1512 Glaudo Caruz, de Le Derrey, en la paroisse de Charmey, fait savoir qu'il a vendu à n.Amney du Terraulx, bgs.de Fribourg, un pâquier de 10 vaches pour le prix de 200 lb.de monnaie coursable à Fribourg, dont quittance, 23.X.1512 (AEF: Reg.Not.112, fo.165 v.) et 113 fo.55)
- 1513 Glaudo Caruttet, de Lederrey en la paroisse de Charmey, reconnaît devoir à n.Amney vom Graben 30 lb.fribourgeoises pour achat de fromages payables à la S.Martin prochaine, 2.VII.1513 (AEF: Reg.Not.113, fo.111)
- 1514 Petermann Perrollet, de Montallier près de Morat, reconnaît devoir à n.Amey du Terraulx, bgs.de Fribourg, 5½ écus d'or du coin du Roy de France, remme remboursable à la prochaine fête de Pâques, 3.XI.1514 (AEF: Reg.Not.113, fo.177 v.)
- 1514/15 Amey vom Graben, donzel, bgs.de Fribourg, vend à Loys von Afry, bgs.de Fribourg, tous ses cens et rentes sis en la seigneurie de Gudrefin, provenant de Marguerite de Bariscourt (=Bleyer de Bariscourt), jadis femme de Jehan Pavilliard, 5.I.1514 (1515 n.s.) (AEF: Reg.Not.105, fo.50)
- 1515 Noble Emmann vom Graben, gentilhomme, bgs.de Fribourg, vend à Ulli Beriswil, résidant à Balterswyl en la paroisse de Tavel, un cens de 3 lb.et 10 sols frib., plus 3 vivilles et 3 jeunes poules, cens payable à la S.André, et ce pour le prix de 100 écus du coin du Roy de France, 4.VI.1515 (AEF: Reg.Not.113 fo.211 v., et 115 fo.14)
- 1519 ~~1519~~ Hans Reyff, bgs.de Fribourg, comme tuteur des enfants de Wilhelm Rexff, vend à n.Amey vom Graben un cens annuel et perpétuel de 5 lb.frib., payable le 1.V., pour le prix de 100 lb.fribourgeoises, 23.V.1519 (AEF: Reg.Not.115, fo.193 v.)
- 1523 Walther von Lanthén dit Heid, bgs.de Fribourg, fait savoir qu'il a vendu à n.Emmann Im Graben, bgs.de Fribourg, 1 cens annuel et perpétuel de 5 écus d'or au soleil, du coin du Roy de France, cens payable à la S.Jean, 28.VII.1523 (AEF: Reg.Not.116, fo.78) et Reg.Not.110, dernier cahier fo.156
- 1524 Jacob Charmey, résidant à Fribourg, reconnaît devoir à noble Emmann Im Graben 4 Couronnes et 11 gros, somme remboursable à Pâques, 29.X.1524 (AEF: Reg.Not.110, dernier cahier fo.41 v.)
- 1526 Emman vom Graben, donzel, bgs.de Fribourg, et son frère, Jacob vom Graben, sont mentionnés dans un acte de la Saint Jean 1526 (AEF: Reg.Not.115, fo.250 v.)

- Appolonia est très certainement une bâtarde de Petermann du T., abbé de Trub (Com.d'O1.Clottu)
- 1529 Berchtold Haller écrit en VIII.1529 à Martin Bucer, à Strasbourg qu'il a épousé une femme pauvre et honorable, de 30 ans, elle s'appelle Appolonia (H.Türler, Die Frau des Reformators Haller, dans Blätter für bern.Geschichte, vol.III, 1907, p.195 ss.)
- +1536 Berchtold Haller mourut en 1536b(id.)
- 1536 Appolonia épousa en 2es.noces, le 24.X.1536, Peter Dittlinger, ancien banneret de Berne (id.)
- +1546 Peter Dittlinger testa en faveur de sa femme le 29.XII.1544 et mourut, âgé de 75 ans en 1546 (id.)
- 1546 Appolonia épousa en 3es.noces, le 6.XI.1546 (Contrat de mariage du 29.X.1546: AEB, F.varia II) Hans Kammerer, veuf d'Anneli d'Erlach (id.)
- 1537-49 Hans Kammerer, de Berne, fut bailli d'Aarburg 1537-44, bailli de Lenzbourg 1544-49, bailli de Nidau 1547 (id.)
- +ap.1549 Hans Kammerer mourut après Pâques 1549 (id.)
- 1557 Appolonia épousa en 4es.noces, le 14.I.1557, Georges de Römerstall, fils illégitime de Benedikt de R., de Bienne (id.)
- 1541-62 Georges de Römerstall fut chapelain de S.Benoît, à Bienne, puis de S.Vincent, à Berne; après la Réformation, il devint conseiller de Berne, bailli de Gottstatt 1541-47, directeur de l'Hôpital de l'Ile, à Berne, dès 1551, et mourut en 1562 (?) (id.)
- +1574 Appolonia mourut le 24.XII.1574, après avoir testé en faveur de ses parents maternels de l'Emmenthal; son cousin Jost Schenk, de Tr^achselwald, fit reconnaître son testament le 3.II.1575 (id)
- 1536 Appolonia fut légitimée par le Conseil de Berne le 28.I.1536 (id.)

- 1540 Hanns du Terraulx (probablement fils de Jacques), résidant à Fribourg, reconnaît devoir à Francey Mysey, aussi résidant à Fribourg, 20 lb.fribourgeoises à cause de l'achat d'un char de vin, somme payable à la prochaine fête de Challande, 27.III.1540 (ABF: Reg.Not.122, fo.76 v.)

- 1547 Emman vom Graben, bourgeois de Fribourg, teste en faveur de Jacob Heimo qui était fils de feu ~~Maxime~~ Hans Heymen, le tailleur, de Fribourg, et de N.N. (prémém en blanc), fille naturelle dudit Emman; mais il prévoit un droit de substitution, pour ce qui est du 1/4 de la dîme de Givisiez, en faveur de la Confrérie du Saint-Esprit, pour le cas où ledit héritier viendrait à mourir sans enfant légitime; 14.III.1547 de la Nativité (AEF: Hauterive, Prez 91)